

## Conseil Consultatif régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales

### Groupe de travail 3 (Manche)

Mardi 28 février 2012

14h00-16h00

CNPMEM – Paris

**Président: Daniel Lefèvre**

**Rapporteur: Jim Portus**

#### 1. Accueil

Le Président a accueilli à Paris les membres, les observateurs et les invités pour le groupe de travail 3 du CCREOS. La liste complète des participants peut être consultée à l'Annexe I).

- Des excuses ont été enregistrées pour Paul Trebilcock, Caroline Gamblin et Béatrice Harmel.
- Adoption de l'ordre du jour: L'ordre du jour a été approuvé tel qu'il était rédigé.
- Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (Dublin 28 octobre 2011): le procès-verbal de la réunion a été transmis aux membres du GT3 avant la réunion et approuvé sans modifications.

#### 2. Examen du Plan de reconstitution du cabillaud (PRC) tel qu'il touche la zone CIEM VIII d:

##### 2.1. Conclusions de la réunion du CSTEP:

Une table ronde a eu lieu à propos de la base scientifique d'un plan pluriannuel/multi-spécifique pour la pêche dans lequel le cabillaud 7d ne représente qu'une petite partie. L'évaluation d'impact du CSTEP sera produite mi-juin. Une étude exploratoire a identifié des différences entre ce que nous savons et ce qu'il fait que nous sachions. Les options incluent : laisser la situation telle qu'elle est, adopter une approche multi-spécifique ou développer un nouveau plan. Il y a peu de possibilités pour un nouveau plan. Le rôle de 7d dans la zone de reconstitution du cabillaud reste à être défini. Le CSTEP fournira une recommandation en novembre pour toutes les zones constituantes: cela retardera probablement les amendements possibles au plan de reconstitution du cabillaud.

##### 2.2 Commentaires de l'assemblée – développement d'une position du CCREOS:

Barrie Deas a parlé de profondes préoccupations provoquées par les réductions de l'effort préprogrammées qui font partie des dispositions du plan pour le cabillaud. Le conseil des ministres avait le pouvoir d'actualiser le plan mais ne l'a pas fait. Les réductions automatiques de 25% de l'effort pour 2 ans auront des conséquences imprévisibles mais probablement préjudiciables. Bien que l'industrie soit engagée à travailler à long terme avec le CSTEP, il est essentiel d'entendre quelque chose à propos du régime et des mesures provisoires pour éviter l'effondrement économique des flottilles.

Réunion du groupe de travail 3 du CCREOS

Ouest de l'Ecosse et Parages ouest

Paris, 28 février 2012

1 de 12

Le représentant de la Commission a répondu que des changements importants en matière de régimes d'effort ont eu lieu au conseil de décembre, et que la proposition de la Commission d'une réduction automatique de 25% pour les stocks dont les données sont insuffisantes a été modifiée au cours des discussions du Conseil. Il y aura des changements dans les mesures provisoires mais aucun détail ne peut être donné car les discussions sont en cours.

Jim Portus a dit qu'il faut faire preuve de prudence et a exprimé quelques commentaires eu égard à l'expérience de la sole 7e. Il pourrait y avoir des conséquences fortuites dues à une formulation/traduction/interprétation maladroite. Un plan de gestion pluriannuel et multi-spécifique devrait incorporer des clauses pour permettre des amendements en cours de plan en cas de changements imprévus dans la pêche ou d'interprétations différentes des états membres.

Alan McCulla a demandé à la Commission comment elle peut proposer des amendements si l'exercice de benchmark est toujours en instance.

Le représentant de la Commission a répondu qu'elle ne fait que convenir de la procédure à suivre et pas encore du contenu.

### **3. Mise à jour du PGLT pour la sole de Manche occidentale**

#### **3.1. Vue d'ensemble – état de situation**

Jim Portus a fourni un rapport approfondi sur la situation en relation à la sole 7e qui peut être résumé comme suit:

- Le CCREOS a participé au PG de la sole 7e sole déjà développé depuis sa création.
- Un atelier Benchmark WKFLAT, lors duquel seront analysées les données disponibles sur la Sole 7e, aura lieu à Bilbao la semaine prochaine.
- La recommandation CIEM 2009 disait qu'il n'est pas possible d'avoir une évaluation analytique, ce qui a causé certaines difficultés lors de la fixation du TAC 2010.
- Les règles TAC 2011 ont été appliquées: il a été indiqué qu'une valeur F de 0,27 était déjà atteinte.
- La 7e Sole est devenue un des stocks déjà exploités au niveau RMD.
- Des essais de caméra par des chalutiers à perche (3 l'an dernier; 6 cette année) ont facilité l'évaluation des taux de rejet dans cette pêche.
- Davantage d'essais FSP (partenariats pêche-science) sur l'innovation technique : l'objectif est de garantir une augmentation de 9% des TAC pour 2012, tout en maintenant les limites d'effort au même niveau.

M. Portus a conclu qu'il s'agit d'un rapport de bonne gestion qui offre un message optimiste pour l'avenir. Il a également précisé que ce qui arrive dans les ateliers de Benchmark du CIEM reste à voir. En ce qui concerne les insuffisances de données, les essais FSP (Partenariats Pêche-Science) ont permis d'augmenter la quantité de données disponibles.

### 3.2. Commentaires de l'assemblée :

Bertie Armstrong a fait un commentaire général concernant l'introduction de caméras à bord de bateaux de pêche. Il craint qu'à l'avenir l'utilisation de caméras ne donne lieu à une source de production de données pour toutes les pêcheries. L'introduction séquentielle de caméras devrait tenir compte de la proportionnalité à la lumière de la future interdiction des rejets.

Jim Portus a précisé qu'il existe certaines assurances de la part du MMO au Royaume-Uni à propos de l'utilisation de cette information. Ici, l'objectif est d'acquiescer un quota supplémentaire pour la sole 7e: si votre quota est épuisé, vous pouvez arrêter de pêcher ou prendre en bail plus de quota. Il faut comptabiliser les rejets dans tous les quotas de capture. Il a admis que ces systèmes pourraient avoir un effet rétroactif sur l'industrie. Il a averti la Commission que la reconstitution du stock pourrait avoir pour résultat trop de poisson et pas assez de quotas de capture, et que cela causerait des problèmes en termes d'efficacité et de rentabilité de capture.

Daniel Lefèvre a demandé comment les essais de caméra fonctionnent dans la pratique et comment les captures sont comptabilisées. Il a convenu avec Bertie et Jim qu'il ne devrait pas s'agir d'un système de contrôle.

Jim Portus a expliqué que la procédure d'échantillonnage requiert pas mal de main d'œuvre pour la collecte et l'analyse des données. L'embarquement de caméras à bord des bateaux de pêche serait un encouragement contre toute activité illégale tout en étant utile pour mettre fin au rejet du poisson hors quota.

Emiel Brouckaert a rappelé que certaines flottilles demandent une évaluation MSC, et se demandait si les essais de caméra font partie de cette évaluation.

Jim Portus a répondu qu'une évaluation MSC est en cours pour les chalutiers à perche au sud-ouest du Royaume-Uni, mais les essais de caméra ne sont pas une condition. Toute la flottille chaluts à perche britannique en Manche est le groupe client de MSC. Les essais de caméra ne sont mis en œuvre qu'à bord de quelques bateaux échantillons.

Barrie Deas a noté que nous pouvons avoir une discussion assez intéressante sur les caméras et leur utilisation dans la gestion de la pêche mais nous ne devons pas oublier que ce ne sont qu'un des instruments : il y a également des programmes d'observateurs, des flottilles de référence dans un point d'intérêt fondé sur les risques. Nous devons placer cette discussion dans un contexte plus large de pêcheries pleinement documentées – incluant la collaboration avec le CIEM et le contrôle de l'effort dans les flottilles.

Daniel Lefèvre a affirmé que la réflexion sur l'utilisation des caméras et les flottilles de référence semble être une bonne idée qui pourrait aider à fournir de meilleures informations sur les captures et les rejets. Il serait également intéressant de réfléchir à son engagement avec les plans de gestion. Il pourrait s'agir d'une question horizontale qui nécessiterait une coordination avec d'autres CCR (comme le CCR Mer du Nord).

Le coprésident du WGCSE, Joël Vigneau, a dit que le CIEM est conscient de la quantité potentielle d'information qui peut être fournie, mais a recommandé qu'il vaut mieux donner peu d'information en continuité plutôt qu'un grand volume de données sans continuité.

**Actions:**

**Le CCREOS va étudier la possibilité de rédiger un document de position qui élargirait le débat et indiquerait la direction de ce qui correspondrait à une pêcherie pleinement documentée.**

**Le CCREOS va coordonner les opinions avec le CCR mer du Nord afin de développer une position commune qui pourrait être présentée au CIEM lors de la prochaine réunion de coordination entre le CIEM, le CCR mer du Nord et le CCREOS sur les insuffisances de données en relation aux évaluations de stock (WKDDRAC3).**

#### **4. Coquilles Saint-Jacques : Régime d'effort dans les eaux occidentales**

##### 4.1. Proposition de l'industrie de la pêche - Jim Portus:

Jim Portus a présenté ce point et a rappelé à l'assemblée qu'il a été proposé lors des précédentes réunions du GT3, dans le cadre des discussions générales sur les espèces hors TAC telles que les coquilles Saint-Jacques, le bar et le tourteau. Le CCREOS a également discuté séparément de temps à autre les options de gestion de la coquille Saint-Jacques. Une conférence organisée par l'industrie de la pêche à ce sujet a également eu lieu à Londres en 2011.

Le régime de l'effort de pêche annuel s'applique aux navires de plus de 15 mètres. L'examen du régime d'effort des eaux occidentales est prévu pour 2013-2014. Au Royaume-Uni, le régime d'effort est réglementé par un nombre trimestriel de jours en mer. Les états membres ne sont pas autorisés à dépasser les limites mais peuvent échanger de l'effort avec un autre état membre. Un certain nombre d'autres mesures sont à la disposition des états membres pour rester dans les limites (les programmes de désarmement en Irlande en sont un exemple). Le Royaume-Uni a des arrangements avec la France sur les échanges de quotas.

M. Portus a proposé d'organiser une réunion bilatérale entre le Royaume-Uni et la France pour étudier les options d'une fermeture estivale devant être appliquée de la même manière chez les deux états membres pour faciliter l'échange de ratio.

Une note d'information avec la proposition du Royaume-Uni a été incluse comme document de travail sur le site web du CCREOS<sup>1</sup>.

##### 4.2. Commentaires de l'assemblée – solution proposée:

Richard Brouzes s'est montré en faveur de cette discussion sur la coquille Saint-Jacques. Le régime d'effort a été introduit pour empêcher l'exploitation d'espèces hors TAC par des flottilles externes sans droits de pêche historiques et éviter le désarmement de flottilles. Il se demandait si cette zone importante est plus pertinente pour la gestion ou si nous devrions parler de subdivisions CIEM plus petites telles que VIId par exemple. Des nombreux navires de tailles différentes utilisent la pêche côtière.

---

<sup>1</sup> Lien direct:

[http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Briefing\\_note\\_WG3\\_NWWRAC\\_Western\\_Waters\\_Effort\\_Scallops\\_JP\\_17022012\\_EN.pdf](http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Briefing_note_WG3_NWWRAC_Western_Waters_Effort_Scallops_JP_17022012_EN.pdf)

M. Brouzes est préoccupé par le fait d'accorder de l'effort aux Français pour amener des navires plus grands dans la pêche. Il a affirmé qu'en 2008 et 2009, les Français ont perdu beaucoup d'engins dormants à cause de grands navires nomades.

Tom Bryan-Brown a précisé que sur l'île de Man (et par extension en mer d'Irlande) il y a différentes fermetures et couvre-feux associés au régime des eaux occidentales. Il pense que le CCREOS serait un bon forum où étudier les options pour revoir le régime d'effort.

Barrie Deas a appuyé l'observation de Jim selon laquelle le régime d'effort ne s'applique qu'aux navires de plus de 15 mètres. Nous devons être prudents au sujet de cette dimension lorsque nous parlons de zones fermées. Si des réunions bilatérales vont avoir lieu, nous devons nous assurer de la présence de représentants adéquats touchés par des mesures.

Daniel Lefèvre a rappelé que la flottille française en Manche se compose essentiellement de petits navires de moins de 15 mètres (environ 85% du total), parmi lesquels il y a très peu de navires de plus de 15 mètres qui pêchent la coquille Saint-Jacques. Il a convenu avec Barrie que toutes les parties concernées doivent être correctement représentées à la table.

Luc Corbisier a déclaré qu'au cours des ans, il y a eu plusieurs restrictions des jours en mer pour des raisons de marketing. Il a demandé si les coquilles Saint-Jacques en VIIIe et VIIe ont un statut biologique clair.

Daniel Lefèvre a noté que les Français ont démarré la mise en œuvre de mesures de marketing au début des années soixante-dix. Ces dernières sont à l'origine des mesures de gestion actuelles. Si les Français avaient pêché toute l'année, ils auraient peut-être le même problème que le Royaume-Uni.

John Hermse a dit que nous devons débattre le problème immédiat en matière d'effort. Il n'y a aucune raison de ne pas débattre des questions de gestion plus larges au cours d'un séminaire de l'industrie. Les zones CIEM VI et VII représentent une zone importante à couvrir. L'introduction de fermetures a provoqué le déplacement de l'effort. On lui a dit que le statut biologique des coquilles Saint-Jacques est bon. Une procédure MSC est également en cours, avec de nombreuses mesures en vigueur (nombre et tailles des dragues, maillage minimal 110 mm). De nouvelles mesures britanniques sont également attendues prochainement.

Joël Vigneau a annoncé qu'IFREMER vient de démarrer une étude française sur le recrutement des coquilles Saint-Jacques. Il est relativement simple de déterminer l'âge des coquilles Saint-Jacques. Il s'avère également que dans la partie orientale de la Manche, la coquille est plus grosse que dans la partie occidentale.

Le Président du GT3 a proposé que des discussions aient lieu après la réunion entre les représentants de l'industrie de la pêche concernés pour organiser une réunion bilatérale entre le Royaume-Uni et la France. Les conclusions de cette réunion seront rapportées au groupe de travail et au comité exécutif du CCREOS. Il y a également une possibilité de proposer un groupe de discussion du CCREOS à ce sujet si une action est nécessaire au niveau européen.

Emiel Brouckaert a demandé d'élargir la réunion au-delà du Royaume-Uni et de la France et d'inviter toutes les parties concernées et impliquées dans le régime des eaux occidentales à débattre dans le cadre du CCR. Le président et le groupe ont convenu d'inviter les représentants belges et irlandais et de coordonner le travail avec le secrétariat du CCREOS.

**Actions:**

**Les représentants de l'industrie de la pêche concernés du Royaume-Uni, de France, d'Irlande et de Belgique vont organiser une réunion multilatérale pour débattre des mesures de gestion pour la coquille Saint-Jacques dans la Manche.**

**Les conclusions de cette réunion seront rapportées au groupe de travail et au comité exécutif du CCREOS. Il pourrait également y avoir une possibilité de proposer un groupe de discussion du CCREOS à ce sujet, si une action concertée est nécessaire.**

**5. Insuffisances de données pour les évaluations de stock**

**5.1. Contexte général et vue d'ensemble de la collaboration entre le CIEM le CCREOS**

Barrie Deas a fourni une vue d'ensemble des principales conclusions de la réunion entre le CIEM et les CCR (MIRAC) qui a eu lieu à La Haye les 23 et 24 janvier 2012. Il a souligné que le CCREOS a mené cette initiative de la part des CCR et qu'il est important de maintenir l'élan.

Le ICES travaille actuellement à des approches alternatives des insuffisances de données en vue d'établir une formule qui donne une base quantitative aux recommandations de TAC (séminaires WKPOOR et WKLIFE).

**5.2. Rapports individuels des coordinateurs de données désignés du CCREOS**

Barrie a rappelé qu'un formulaire pro forma a été mis à la disposition des coordinateurs du CCREOS avant la réunion. Les réponses reçues peuvent être consultées sur le site réunions du CCREOS.

**\* Stock: Sole de Manche occidentale - Coordinateur de données: Jim Portus**

M. Portus a fait référence aux aspects du plan de gestion à long terme en vigueur et à la participation du CCREOS au CIEM WKFLAT. Les données de l'industrie ont été fournies pour améliorer l'évaluation du stock.

**\* Stock: Plie – Coordinateur de données: Luc Corbisier**

M. Corbisier s'est engagé à soumettre une mise à jour par écrit au cours des semaines suivantes.

**\* Stock: Colin VII – Coordinateur de données: Richard Brouzes**

M. Brouzes a parlé à Joël Vigneau (IFREMER / CIEM) pour déterminer le type de données nécessaires. La question est désormais : que peut faire le CCREOS pour améliorer les données disponibles pour avoir des recommandations pertinentes. Daniel Lefèvre a ajouté qu'il serait également important de contacter les collègues scientifiques britanniques afin de coordonner les actions.

Joël Vigneau a précisé qu'une approche claire et simple pourrait être explorée, c.-à-d. une approche coordonnée internationale pour la collecte des données pour la sole et la plie. Cette approche est soutenue par le fait qu'au cours des 4 dernières années, les données pour la Sole 7d n'ont pas été collectées selon une approche par état membre mais par zone. C'est une première pour une approche internationale et le CIEM essaye de faire la même chose pour la plie en mer d'Irlande.

Cependant, le modèle utilisé n'a pas bien fonctionné en dépit de tout le travail effectué entre les instituts scientifiques français, belge et britannique. M. Vigneau espère que nous pouvons améliorer notre *modus operandi* car il s'agit d'un domaine de coopération très intéressant et stimulant. Il est nécessaire de retracer les étapes en matière d'insuffisances de données, en particulier en ce qui concerne les rejets. Les scientifiques ont des difficultés à obtenir des données historiques fiables. Un pas en avant viserait à essayer d'établir des indicateurs visant à connaître les obstacles ou les faiblesses de chaque stock, car ceci permettrait de fournir ces informations aux benchmarks.

Le représentant de la Commission s'est montré en faveur de cette initiative car elle faciliterait la réduction des incertitudes de données pour ces stocks.

## **6. Espèces hors quota: propositions de mesures de gestion**

The Président a souligné la nécessité de réfléchir aux espèces « fer de lance » et de débattre de certaines propositions en matière de gestion. Il a recommandé de travailler sur l'apport à la prochaine réunion de toute proposition provenant de l'industrie qui pourrait être exploitable et d'en discuter au sein du GT3.

Joël Vigneau a annoncé que le CIEM souhaite évaluer certaines de ces "nouvelles" espèces dans un atelier appelé WKNEW. Un certain nombre de ces espèces n'est pas soumis aux TAC et sont importantes pour la Manche en termes économiques. Le CIEM a également un groupe de travail qui traite déjà le colin, la dorade et le bar.

## **7. Mise à jour sur la procédure des Aires Marines Protégées (AMP) dans les eaux britanniques: Manche**

### 7.1. Présentation du projet de ZMC régionales – Dr. Tom Blasdale (JNCC)

Au Royaume-Uni, les AMP sont considérées comme un seul réseau cohérent soumis à la loi relative à l'accès à l'océan et au littoral (Marine and Coastal Access Act). Le JNCC et Natural England ont supervisé la procédure et désigné les sites à l'aide d'éléments scientifiques afin de soumettre des recommandations de site. Par la suite, DEFRA lancera une consultation publique à l'intention de toutes les parties prenantes (incluant le CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales). 119 zones ont été identifiées et le JNCC est en train de finaliser l'évaluation.

Le JNCC et Natural England ont également pour mandat d'effectuer une évaluation d'impact (IA) des frais associées aux sites désignés pour les gouvernements et les entreprises (ex. : valeur des débarquements). Une consultation publique sur l'évaluation d'impact aura lieu en parallèle à la consultation sur les sites désignés.

Dr. Blasdale a rappelé que les AMP ne concernent pas uniquement la pêche, mais qu'elles affectent également les autres utilisateurs de l'espace maritime. D'autres activités telles que les industries d'extraction présentent des contraintes élevées et une forte intensité. Il a également reconnu le risque ou les effets potentiels de sites désignés tels que la concentration de l'effort de pêche dans des zones plus petites ou la concurrence accrue pour une ressource.

## 7.2. Commentaires de l'assemblée :

Luc Corbisier a demandé si les ZMC proposées se situent au-delà des 6 mn ou au-delà des 12 mn. Tom Bryan Brown a demandé si les eaux au-delà des 6mn seraient considérées comme s'il s'agissait d'eaux européennes;

Barrie Deas a exprimé ses préoccupations eu égard à la manière dont les autorités vont gérer le déplacement de l'effort. En ce qui concerne les AMP, il ne s'agit pas uniquement de désigner des zones mais également de mettre en place de mesures de gestion dans ces zones désignée. Il sera difficile de prévoir le comportement des pêcheurs car les décisions vont avoir un impact sur des centaines voire des milliers de navires.

Daniel Lefèvre a dit que les pêcheurs français ont déjà des problèmes de cohabitation entre les professionnels de la pêche de différentes zones et états membres (engins, métiers, zones, etc.) et que ceci ne fera qu'augmenter l'intensité de pêche dans des zones telles que la Manche.

Bertie Armstrong a signalé l'effet cumulatif dans le contexte des installations d'énergie renouvelable dans les zones écossaises. Il a demandé quelles étaient les options pour les petits navires qui sont effectivement exclus de la pêche. Il a souligné que tout état membre côtier a proposé des zones AMP et que nous devons donc étudier les effets cumulatifs.

John Hermse a signalé son accord avec Bertie et signalé l'impact cumulatif sur le déplacement des flottilles (tel que la langoustine). Il a été demandé aux développeurs comment ils vont gérer le déplacement de l'effort mais aucun n'a offert de réponse claire pour l'instant.

Tom Bryan Brown a noté que l'industrie éolienne est très engagée dans le projet de ZMC au Royaume-Uni. Ceci ne s'avère pas utile si on souhaite autoriser le placement des zones protégées dans les mêmes zones que les parcs éoliens car ils craignent des restrictions en matière d'activité de construction de turbines. Il se demandait pourquoi ne pas y envisager les AMP si ces zones sont déjà fermées à la pêche par les éoliennes.



## 8. Résumé par le président des actions et des propositions à soumettre au comité exécutif:

- Examen du plan de gestion du cabillaud pour la Manche orientale: Suivre la procédure du CSTEP et mettre en place un groupe de discussion le cas échéant. Attendre et voir ce qui se passe lors des réunions de juillet et de novembre.
- Sole de Manche occidentale: Jim Portus va continuer de représenter le CCREOS et rapporter les conclusions du CIEM WKFLAT à Bilbao.
- Régime d'effort pour la Coquille Saint-Jacques : le CREOS va organiser des discussions détaillées sur la révision du régime d'effort des eaux occidentales (kw/jour).
- Gestion de la Coquille Saint-Jacques: les représentants concernés de l'industrie de la pêche du Royaume-Uni, de France, d'Irlande et de Belgique vont organiser une réunion multilatérale pour débattre des mesures de gestion de la coquille Saint-Jacques dans la Manche (la date du 29 mars à Londres a été indiquée). Informer le CCREOS des conclusions de cette réunion et de toutes les propositions transnationales et /ou régionales que les membres souhaiteraient débattre au cours du prochain GT3.
- Insuffisances de données: le coordinateur de données désigné du CCREOS va continuer de travailler avec les correspondants scientifiques, les professionnels de l'industrie de la pêche et les états membres et de faire des progrès dans ce domaine. Le CCREOS va coordonner les opinions avec le CCR mer du nord afin de développer une position commune qui pourrait être présentée au CIEM à la prochaine réunion de coordination entre le CIEM, CCR mer du Nord et le CCREOS sur les insuffisances de données eu égard aux évaluations de stock (WKDDRAC3).
- Pêcheries bien documentées: Bertie et Barrie vont rédiger une première version d'un document de position sur la manière d'atteindre une pêcherie bien documentée.
- AMP dans les eaux britanniques: le CCREOS va demeurer vigilant et surveiller le développement des sites AMP en mettant l'accent sur le déplacement de l'effort.
- Espèces hors quota: le CCREOS va réfléchir à son rôle et nous tenir informés des conclusions du CIEM WKNEW lors des futures réunions du GT3.

### Remarques de conclusion

Le Président du GT3, Daniel Lefèvre, a remercié tous les membres et les observateurs pour leur participation à la réunion, et les traducteurs pour leur excellent travail.

**La réunion a pris fin à 16h15 (légèrement après l'heure prévue)**

## **ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS**

<b><u>MEMBRES</u></b>		
<b><u>Prénom</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Organisation</u></b>
Daniel	Lefèvre	CNPMEM Basse Normandie - <b>Président</b>
Jim	Portus	South West Fish Producers' Organisation – <b>Vice président et Rapporteur</b>
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen's Federation
Iwan	Ball	World Wildlife Fund (WWF)
Jacques	Bigot	CTFC - ETF
Richard	Brouzes	Copeport Marée OPBN
Luc	Corbisier	SDVO
John	Crudden	European Anglers Alliance
Bruno	Dachicourt	France Pêche Durable et Responsable
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisations (NFFO)
Anton	Dekker	Dutch Fisheries Organisation
Paul	Francoise	Fédération Française des Syndicats Professionnels Maritimes (FFSPM)
Caroline	Gamblin	CNPMEM
André	Gueguen	OPOB
John	Hermse	Scallop Association
John	Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Jacques	Pichon	FROM Bretagne

<b><u>OBSERVATEURS</u></b>		
<b><u>Prénom</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Organisation</u></b>
Alain	Biseau	IFREMER - France
Tom	Blasdale	Joint Nature Conservation Committee - UK
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Thomas	Bryan-Brown	Manx Fish Producers' Organisation - UK
Alan	Coghill	SFF-Orkney Fisheries Association
Therese	Cope	Joint Nature Conservation Committee – UK
John	Daly	Irish Seal Sanctuary
Roy	Griffin	DG MARE –Commission européenne
Luke	Jessop	DEFRA – Gouvernement britannique
Eamon	Mangan	Ministère Agriculture et Pêche de France
Alan	McCulla	ANIFPO Ltd – Irlande du nord
Laurent	Markovic	DG MARE –Commission européenne
Sean	O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation - Irlande
Lucille	Toulhoat	CNPMEM - France
Joel	Vigneau	CIEM / IFREMER
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary



<b><u>SECRETARIAT DU CCREOS</u></b>		
<b><u>Prénom</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Organisation</u></b>
Conor	Nolan	Secrétaire exécutif
Alexandre	Rodríguez	Adjoint exécutif – Politique et information
Joanna	McGrath	Adjoint exécutif – Administration Finances